



LANTOSQUE AUTREMENT

2021 : ET MAINTENANT LANTOSQUE AUTREMENT

Oublions vite l'année 2020 qui nous a apporté son lot de problèmes et déconvenues : pandémie de Covid, inondations dans la Vésubie (et chez nos voisins de la Roya et de la Tinée), barbarie terroriste à Nice.

Lors des élections municipales en mars, près d'un électeur sur deux a voté pour notre liste et notre projet. Nous n'avons pas réussi à faire basculer la majorité mais restons mobilisés pour une opposition constructive. Nous devons faire avancer les projets structurants nécessaires à notre commune : nouvelle Mairie, maison de Pays, utilisation de l'ancienne maison de retraite, réhabilitation des immeubles en arrêté de péril, rénovation de la salle des fêtes de Pélasque...

2021 doit nous permettre de nous relever et de repartir vers de nouveaux projets pour notre village. Pour « Lantosque Autrement », 2020 restera une année blanche.

Notre association repart avec une nouvelle équipe élue lors de l'assemblée générale extraordinaire de septembre 2020

Président : Joël Arnaud
Vice-Président : Fabien Robini
Trésorière : Christiane Martel
Trésorière Adjointe : Yolande Sauli
Secrétaire : Nicolas Ciais
Secrétaire Adjoint : Jean-Michel Marsalla

Nous ferons tout pour perpétuer l'œuvre de nos prédécesseurs, qui restent membres à part entière de notre équipe, pour soutenir nos trois élus dans leurs luttes pour l'amélioration de notre village, pour animer le village (concours de boules, téléthon, et quelques nouveautés socio-culturelles que vous découvrirez au cours de l'année), pour susciter de nouvelles vocations.

En attendant, nous souhaitons à tous les Lantosquoises et Lantosquois une excellente année 2021 ; prenez bien soin de vous et de vos familles.

2021 verra des jours meilleurs où nous pourrons de nouveau nous réunir et faire vivre l'esprit de notre village.

DEPUIS LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL QUATRE CONSEILS MUNICIPAUX SE SONT TENUS DONT VOICI NOTRE COMPTE RENDU: UN POUR L'ÉLECTION DU MAIRE LE 23 MAI, UN LE 2 JUILLET, SUIVI PAR UN AUTRE EN URGENCE LE 8 JUILLET AVEC UN SEUL OBJET: ÉLECTION DES DELEGUES POUR LE VOTE DES SENATORIALES ET ENFIN UN LE 30 JUILLET DERNIER.

DEPUIS PLUS RIEN : PAS DE RÉUNION LORS DE LA TEMPÊTE ALEX, PAS DE RÉUNION POUR GÉRER LA SECONDE VAGUE DU COVID... OÙ EN SONT LE PROJETS QUI AVAIENT FLEURI SUR LES PANCARTES AVANT LA CAMPAGNE MUNICIPALE ? MYSTERE LANTOSQUOIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI

Tous les élus sont présents pour ce premier conseil municipal à huis clos. Le port du masque est obligatoire et les distances de sécurité respectées.

Il se tient dans la salle des fêtes G GAGLIO ce qui est une première et qui correspond enfin aux demandes de changement de lieu du Conseil Municipal depuis six années. La séance est filmée et diffusée sur la page Facebook de la Mairie, ce qui est là aussi une première ! le partage en direct sera fait sur la page Facebook Lantosque Autrement.

Discours de remerciement du maire sortant Jean Thaon aux personnels soignants et aux commerçants ayant assuré leur service pendant le confinement.

Appel de tous les élus par ordre alphabétique, le conseil est conduit par le doyen qui est Jean Thaon la secrétaire de séance sera Martine Nicolao.

1-ELECTION DU MAIRE:

La liste Lantosque Autrement ne présente pas de candidat.

Le scrutin, combinaison d'un système majoritaire et proportionnel sur la moitié des élus, permet seulement à la liste arrivée en deuxième position d'avoir un maximum de 3 élus. Pourtant le pourcentage des voix obtenues se rapproche de la moitié des suffrages.

Les assesseurs pour le vote sont :

Prescillia Dalbera, Georges Graglia et Jérémie Batail-Dalloni

Le maire sortant Jean Thaon obtient 12 voix sur 15 et est élu à la majorité des suffrages exprimés

2-CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le Maire propose 4 postes d'adjoints et le soumet au vote du conseil municipal.

12 voix pour
3 voix contre

Nous votons contre parce que nous considérons que 3 postes d'adjoints sont largement suffisants, surtout selon notre expérience du dernier mandat.

3-ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le scrutin est un scrutin de liste.

La liste Jean Thaon présente une liste de 4 candidats dans l'ordre du tableau de la liste de candidature aux élections.

La liste Lantosque Autrement ne présente pas de candidat pour la même raison que l'élection du Maire.

Sont élus avec 12 voix et 3 blancs :

Maryse Porcu-Thaon

Philippe Thaon

Christiane Otto Bruc

Riva Stéphane

Les délégations aux adjoints n'ont pas été précisées.

4-LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

C'est une nouvelle disposition qui précise les devoirs des élus.

Le Maire lit la charte au conseil municipal et demande si tout le monde l'approuve.

Oui à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET

Tous les élus sont présents pour ce conseil municipal à la salle des fêtes Gilbert Gaglio.

1-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES:

Maintien des taux actuels :

Taux inchangés pour 2020

Taux moyen de la strate (communes similaires)

Taxe d'habitation : 9.49% 11.71%

Foncier bâti : 7.56% 15.75%

Foncier non bâti : 30.26% 45.65%

Vote de l'ensemble des élus

2-DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire lit les 26 articles concernés et demande l'approbation de ces attributions pour pouvoir fonctionner au jour le jour.

Teddy Parmentier demande si le Maire a tout pouvoir sans référer au conseil municipal ? Monsieur le Maire répond qu'en cas de décision importante, il est tenu de faire délibérer le conseil municipal.

Alain Martel demande des précisions sur la procédure de dépouillement des offres dans le cadre des appels d'offre et qui, finalement décide des attributions. La réponse est

longue à venir mais finalement nous comprenons qu'en l'absence de commission d'appel d'offre c'est le Maire qui décide des attributions basées sur un dossier fait par un bureau d'étude en général choisi par le Maire.

Vote de l'ensemble des élus

3-INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Les indemnités brutes sont celles prévues par la loi qui correspondent à la taille de notre commune :

Maire : 2007 euros

Adjoints : 770 euros

Les adjoints sont :

Maryse Porcu-Thaon

Philippe Thaon

Christiane Otto Bruc

Stéphane Riva

Georges Graglia demande quelles sont les délégations officielles des adjoints, Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas pour le moment, ce sera fait au coup par coup...

De plus le Maire propose d'attribuer une indemnité de 233,36 euros bruts à Monsieur Charly Ancolio en tant que conseiller municipal subdélégué. Alain Martel s'insurge contre cette décision et fait remarquer qu'il y a déjà 4 adjoints rémunérés et qu'un 5ème conseiller rémunéré

n'est pas du tout adapté à la taille de notre commune !

Monsieur le Maire justifie cette rémunération pour les frais de représentation à Paris du Maire par Monsieur Ancolio Charly. Chacun appréciera cette explication à sa juste valeur...

Vote : 12 voix pour et 3 contre

4-INDEMNITÉS DE CONSEIL AU RECEVEUR PRINCIPAL :

Il s'agit de 400 euros par an attribués au receveur pour ses travaux de contrôle

Vote de l'ensemble des élus

5-INDEMNISATION DES PERSONNALITÉS SIÉGEANT EN QUALITÉ DE MEMBRES DES JURYS DE CONCOURS OU DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES COMPOSÉES EN JURY :

Il s'agit des éventuels prestataires de service, l'indemnité est fixée à 300 euros par jour

Vote de l'ensemble des élus

6-DÉLÉGUÉS MEMBRES DES COMMISSIONS :

Il ne s'agit pas de commissions municipales de travail mais de la désignation de membres du conseil à des organismes extérieurs dans lesquels la représentation de la commune est obligatoire.

Commissions des impôts : tous les membres du conseil municipal Syndicat de musique départementale : MC Duchemin et C Otto Bruc

Ephad Ste Croix : MThaon Porcu et A Martel
Sitiam : S Riva

Syndicat Mixte pour le développement de la Vésubie : MThaon Porcu et PThaon

Pays Vésubie : D Robini

Vote de l'ensemble des élus

7-EMPLOIS SAISONNIERS :

Emploi d'un employé de bureau et d'un ouvrier d'entretien pour l'été

Vote de l'ensemble des élus

8- CONVENTION AVEC LA MÉTROPÔLE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE :

Ce service auparavant assuré par l'état est transféré à la Métropole mais devient payant : 380 euros pour une déclaration de travaux

500 euros pour un permis de construire

Nous n'avons pas d'autre choix si ce n'est d'employer quelqu'un pour effectuer ces tâches en Mairie

Vote de l'ensemble des élus

9-MISE EN PLACE D'UN RÉGIME INDEMNITAIRE

Ce régime est proposé pour les deux employés au secrétariat de Mairie Poste de rédacteur G1 : 5000/7000 euros par an
Poste de rédacteur G2 : 500/700 euros par an

Vote de l'ensemble des élus

10-DON D'UN TERRAIN À LA COMMUNE :

Parcelle de 35 mètres carrés donnée par monsieur Robini à la commune au quartier les Crottes de Loda.

Acceptation de l'ensemble des élus

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET

Absents : Ascenzi Teddy, Nicolao Martine, Battail Dalloni Jeremy

Signature du cahier des délibérations du dernier conseil municipal du 2 juillet 2020

I-Approbation du compte administratif 2019 de la commune :

Monsieur le maire transmet les documents au conseil municipal. Trois jours avant il avait convoqué les élus pour une réunion de travail !

Nous y avons assisté avec seulement trois adjoints présents. En fait ce n'était pas une réunion de travail mais une réunion d'information pour apporter les réponses à notre courrier en date du 26 mai dernier. Ce courrier demandait des précisions sur le compte administratif 2019 et sur le budget 2020.

Nous avons eu les réponses sur le compte administratif et en prenons acte, mais le budget 2020 n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les élus et est présenté le jour du conseil.

Nous réclamons les comptes suivant le format obligatoire M14 que nous devons approuver mais nous ne recevons qu'une version simplifiée pour délibérer.

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 096 656, 86 €

Les recettes 2019 retrouvent le niveau de 2017 après une baisse sensible en 2018.

Ceci est principalement dû à des décalages de rentrées de 2018 vers

2019.

Les dotations de l'état, les droits de mutation, les taxes sont stables. Les revenus propres à la commune (loyers) sont légèrement en hausse pour 125 322,95 euros mais avec un décalage de règlement là aussi de 2018 vers 2019.

Dépenses : 909 402,77 €

Nous constatons une augmentation des dépenses de 145 380,75 euros par rapport à 2018.

Nous notons une sensible augmentation des frais d'énergie et d'entretien certainement liés à la nouvelle école.

Nous notons également une opération comptable de 47 840, 62 euros pour la vente des Algécos de l'ancienne école mais qui s'équilibre dans les recettes du budget investissement.

Il n'y a pas de subventions versées aux associations en dehors de l'activité périscolaire et TAP pour l'école.

Résultat de l'exercice (Recettes-Dépenses) 2019 : 187 254 , 09 €

Le détail du compte administratif est disponible en Mairie sous la forme M14 réglementaire.

Section d'investissement :

Recettes : 939 331,37€

150 000,00 € d'excédents de fonctionnement.

Les montants des subventions versées pour le solde de l'école et les

divers projets d'aménagement en 2019 sont :

Etat : 125 000 €

Région : 200 000€

Département : 63 823,09 €

Dépenses : 905 730,42 €

Dont 373 506,59 € pour la nouvelle école ce qui représente au total un investissement pour l'école total sur les trois exercices 2017, 2018, et 2019 de :

6 285 709,12 €

49 069,00 € de remboursement du capital de l'emprunt pour l'école

426 760,24 € principalement pour la réfection des toitures du presbytère et de l'ancienne chapelle Sainte Croix

Le solde pour de petits investissements

Résultat de l'exercice 2019 : + 33 600,42 €

Vote du compte administratif 2019 à l'unanimité

2-Affectation du résultat de l'exercice 2019 de la commune :

Affectation des excédents d'exploitation aux réserves, une partie des réserves sera affectée au budget investissement 2020 pour 132 657,76 euros

Vote : à l'unanimité

3-Budget Primitif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 137 807,76 €

Ce budget intègre l'excédent antérieur reporté pour 334 207,76 €

Le montant des recettes nettes est donc de 803 600,00 €.

Il est à noter l'absence de recette pour les coupes de bois, pour le reste c'est un « copier-coller » du budget 2019 !

Comme chaque année le budget recette est sous-évalué, et aucun comparatif n'est fait entre les chiffres réels réalisés en 2019 et le budget 2020.

Dépenses : 1 097 153,67 €

Ce budget intègre le virement à la section investissement pour 132 657,76 €

Pour l'ensemble des autres postes c'est là aussi un « copier-coller » des chiffres du budget 2019 sans comparatif avec les chiffres réels réalisés en 2019.

Nous comprenons pourquoi nous ne discutons pas le budget, cela doit prendre cinq minutes pour effectuer le « copier-coller » sur un tableur et ajuster le chiffre « Virement à la section d'investissement » pour équilibrer les recettes et les dépenses !

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 2 904 922,59 €

Virement de la section fonctionnement : 132 657,76 €

Solde d'exécution reportés (excédent) : 1 737 264,83 €

Subventions Etat, Région, Département à recevoir sur projets en cours : 435 000,00 €

FC TVA : 400 000,00 € (Récupération TVA sur Travaux nouvelle école)

Dépenses : 2 904 922,59 €

Les postes sont très mal définis et nous n'avons aucun chiffrage (Etude ou devis) projet par projet :

2 000 000,00 pour autres bâtiments publics

220 000,00 pour acquisitions de terrains

Même le poste remboursement d'emprunt est évalué à 85 000,00 euros alors qu'il existe un tableau des remboursements annuels précis !

Comme nous l'avons déjà signalé les autres années nous manquons d'une vision d'ensemble et d'un calendrier pour aborder la rénovation et les travaux sur notre commune.

Les projets ne sont jamais discutés avec les élus.

Vote du budget primitif 2020 :

Les 3 élus de Lantosque Autrement votent contre ce budget.

Le budget est néanmoins approuvé par 11 voix pour (malgré 3 absents et 2 pouvoirs) et 3 voix contre.

4-Création d'un Columbarium au cimetière de Lantosque :

M le maire propose la construction d'un Columbarium au cimetière de Lantosque situé à la place de l'ancien reposoir.

Vote à l'unanimité

Nous apprenons au détour de la discussion que les sanitaires prévus et approuvés lors d'une délibération en 2018 seraient déplacées au rez de chaussée de la maison Giribone ! Nous faisons remarquer que cela risque de créer quelques nuisances pour le voisinage. Affaire à suivre...

5-Modifications des statuts du syndicat mixte du conservatoire départemental de musique :

Modification administrative sur le nombre de représentants au conseil d'administration

Vote à l'unanimité

6-Acquisition de terrains : Achat à M Constantin d'une parcelle de 300 mètres carré pour régularisation du parking de Gorblau

Vote à l'unanimité

7-Location de terrain :

Monsieur le maire propose un bail de location triennal pour un terrain agricole situé à Piera Cava à Monsieur Michel Robini pour 500 euros par an.

Vote à l'unanimité

8-Questions diverses :

Les élus de Lantosque Autrement posent 3 questions :

-Règles concernant le lieu-dit « La laune de l'éléphant »

Devant l'affluence considérable vers ce site remarquable de nombreuses dégradations et incivilités se sont produites. Le danger d'accident devient de plus en plus grand.

En conséquence Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il va prendre un arrêté d'interdiction de baignade dans tout le vallon de Saint Colomban.

Une signalétique appropriée sera mise en place au plus vite.

-Crèche Vésubienne :

Les élus de Lantosque Autrement demande au Maire de se prononcer clairement en faveur de l'accueil de la crèche les Bambins de la Vésubie dans les locaux de l'ancien Ephad Ste Croix.

Monsieur le maire doit rédiger une motion en ce sens et la soumettre au conseil municipal.

-Règlement intérieur du conseil municipal :

La nouvelle législation impose un règlement pour définir le fonctionnement du conseil municipal dans les six mois suivant l'élection du Maire. Nous demandons sa mise en place en concertation avec tous les élus. Monsieur le maire répond qu'il va le faire dans le délai imparti par la loi;

A CE JOUR AUCUNE DE SES PROMESSES N'ONT ÉTÉ TENUES

- PAS D'ARRÊTÉ POUR LES OULES

- PAS DE MOTION POUR LA CRÈCHE

- PAS DE REGLEMENT INTÉRIEUR

DOSSIER MAIRIE DE LANTOSQUE

En terme d'image, la Mairie est le bâtiment référent d'une commune, voilà donc ce que perçoivent actuellement les visiteurs de notre village en arrivant.



Depuis 35 ans notre Mairie se dégrade lentement jusqu'à devenir dangereuse pour le personnel qui y travaille et le public qui s'y rend tous les jours.

Nous avons déjà obtenu le transfert du bureau de vote principal à la salle Gilbert Gaglio. Depuis la crise du Covid19 le conseil municipal y a également été déplacé pour respecter les règles de sécurité.

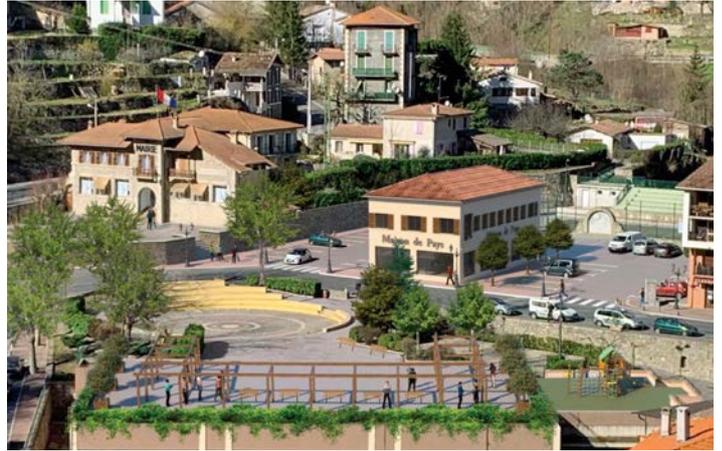
Nous demandons que ce lieu soit dorénavant le lieu définitif du Conseil Municipal permettant un accueil du public ainsi que des personnes à mobilité réduite dans de bonnes conditions.

Nous rappelons que les locaux de la Mairie ne sont toujours pas accessibles aux personnes handicapées.

Il est vraiment temps de réfléchir à un projet de nouvelle Mairie annoncé par le Maire en 2014 avec un projet de construction de la nouvelle Mairie sur le forum : projet

que nous contestions et qui depuis a été abandonné. (Du moins nous l'espérons).

Nous rappelons le projet que nous vous avons proposé en mars 2020 : déplacer la Mairie dans les locaux disponibles de l'ancienne école communale.



Ce magnifique bâtiment en pierres situé à l'entrée du village doit pouvoir accueillir les services municipaux et sera plus conforme à ce que doit être une Mairie.

Après une étude géotechnique sérieuse et une belle rénovation, l'actuelle Mairie pourrait être utilisée pour en faire des logements, soit thérapeutiques soit d'habitation. Ces créations pourraient redynamiser le centre du village conjointement au projet de restructuration ou de démolition des immeubles en péril depuis 2008.

Si le bâtiment s'avérait dangereux il faudra alors le détruire et aménager une place comme cela avait été proposé en 2014 par la municipalité en place.

Nous devons, discuter au sein du conseil municipal, de ce projet structurant pour notre commune et lancer des alternatives pour les présenter à la population.

Nous avons écrit au Maire une lettre lui demandant de mettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal (voir plus loin les lettres au Maire de nos élus)

NOS LETTRES AU MAIRE

Monsieur Jean THAON
Maire de Lantosque
Mairie de Lantosque
06450 LANTOSQUE

Lantosque le 27 novembre 2020

Objet : Audit Mairie de Lantosque

Monsieur le Maire,

La dégradation de plus en plus importante de notre Mairie nous questionne.
Depuis 35 ans ce bâtiment se délabre au point d'inquiéter sur sa solidité et sa dangerosité pour les habitants du voisinage, pour ceux qui y travaillent et pour ceux qui le fréquentent.

C'est pourquoi nous vous demandons de procéder à un « audit » afin d'évaluer la sécurité de ce bâtiment qui reçoit régulièrement du public.

Lors de la campagne des municipales de 2014 vous aviez inscrit dans votre programme la création d'une nouvelle Mairie sur le Forum : depuis ce projet a été semble-t-il abandonné puisqu'aucune suite n'y a été donnée depuis plus de six années
Nous avons quant à nous lors de la dernière campagne proposé le transfert de la Mairie dans l'ancienne école du village.

Ce dossier mérite d'être débattu publiquement et rapidement réglé : c'est pourquoi nous vous demandons de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Jean THAON
Maire de Lantosque
Mairie de Lantosque
06450 LANTOSQUE

Lantosque le 27 novembre 2020

Objet : règlement intérieur

Monsieur le Maire,

Lors du dernier Conseil Municipal nous vous avons demandé de nous associer à la rédaction du règlement intérieur de notre commune.
Vous n'êtes pas sans savoir que la loi impose aux communes de plus de 1000 habitants la rédaction et le vote d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'élection du Maire (article L2121-8 ci-dessous).

Ce délai de six mois est révolu depuis le 23 novembre et notre commune se trouve donc dans l'illégalité.

Nous vous demandons donc d'inscrire ce règlement intérieur à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal et d'organiser la tenue d'une réunion de concertation au préalable afin d'associer les élus minoritaires à la rédaction de ce règlement comme nous vous l'avions demandé le 30 juillet dernier.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Comme nous en avons pris l'habitude notre rôle d'élus minoritaires est difficile à exercer : nous n'avons aucune information sur les dossiers en cours (s'il y en a !).
Aussi nous écrivons régulièrement à notre Maire pour lui demander des informations: las ces lettres restent sans réponse.

Voici trois lettres que nous avons adressées en novembre sans réponse à ce jour.

- 1 demande d'un audit de l'état de la Mairie de Lantosque
- 2 demande de rédaction d'un règlement intérieur de notre conseil municipal qui doit permettre de respecter les droits des élus minoritaires
- 3 demande d'un débat sur le plan de prévention des risques



GESTION DES CRISES

Nous avons été confrontés cette année 2020 et nous le serons encore en 2021 à devoir gérer des crises majeures: sanitaire, météorologique.

Elus minoritaires au Conseil Municipal nous sommes surpris de la manière dont celles-ci sont abordées : aucun Conseil Municipal de crise, aucune réunion d'information, ni au printemps dernier ni cet automne, bref une opacité totale sur la gestion de ces crises.

Nous avons eu certes l'habitude de n'être jamais associés au travail municipal. **Mais notre village a besoin de solidarité et d'unité dans cette période, difficile pour nous tous et en particulier pour les plus isolés d'entre nous.**

Ainsi lors de la tempête Alex l'organisation des secours s'est faite autour de la première adjointe du Maire : nous l'avons sollicitée afin



d'apporter notre aide sans que celle-ci ne soit acceptée.

Pas d'information de la population contrairement à ce qui s'est passé sur l'ensemble des communes sinistrées, pas de soutien envers les secouristes présents (si ce n'est les initiatives privées d'un restaurant)

comme dans les autres communes où l'ensemble des secouristes était pris en charge au niveau de la nourriture...

De même pour la deuxième comme pour la première vague du COVID qui touche nos administrés :

Aucune réunion de la municipalité qui permettrait de mettre en place une structure de gestion de cette crise : **où trouver une information sure, comment venir en aide aux personnes isolées, comment s'organiser pour mieux stopper l'épidémie ? C'est pourtant au niveau de notre village que nous pouvons trouver des solutions pour mieux protéger nos habitants**

Les initiatives individuelles de solidarité et d'action existent mais elles doivent être coordonnées. **C'est pourquoi nous proposerons la mise en place « d'un conseil local de santé publique » regroupant les professionnels de santé, les acteurs médico sociaux, les élus et les usagers afin de gérer cette crise sanitaire et mieux organiser les actions sur le terrain.**

Nous serons toujours disponibles pour apporter notre soutien et notre aide si la majorité municipale le souhaite.



LES UTO'PISTES

Mika et Dominique sont deux maraîchers établis depuis quelques années au quartier Mirail à Lantosque, **Mika a créé l'association Uto'Pistes en 2012, elle propose de l'animation artistique et culturelle pour les enfants et les ados (6-17 ans).**

Ils ont démarré un nouveau projet à Pélasque Supérieur en novembre 2018, grâce à l'association « Les potagers de la Vésubie », qui a trouvé près de 2 ha de terre auprès d'un propriétaire.

Ce projet est le fruit du regroupement de leurs activités : d'une part le maraîchage bio à but commercial, d'autre part l'association Uto'Pistes avec le potager pédagogique et le cirque pour les enfants

Le maraîchage labellisé «A.B », consiste en la culture de légumes de saison sur sol vivant, et est réalisé de mars à décembre sur un terrain agricole de 5000 m2 à 800 mètres d'altitude.

La production est commercialisée tous les samedis matin sur un étal au village de Lantosque.

Les clients peuvent y acheter des légumes de qualité tels que : pommes de terre, carottes, poireaux, oignons, tomates, courges, choux, etc.



Leur fidélité et leurs témoignages de satisfaction sont des moteurs puissants pour la pérennité de la ferme potagère bio de Pélasque Supérieur.

Quant aux colonies de vacances estivales, elles associent les arts du cirque et le jardin pédagogique pour les enfants.

Cette activité connaît un grand succès, car elle répond à un besoin croissant de vivre près de la nature, autant pour les enfants locaux que pour les citoyens.

C'est propice à la mixité sociale et au partage.

Les enfants cultivent légumes et petits fruits, qui sont récoltés tous les jours pour nourrir la colonie, ils apprennent à connaître le chemin de la terre à l'assiette.

Chaque été ce sont 90 enfants qui sont accueillis en pension complète lors de 2 « colos » de 2 semaines et 1 d'une semaine. Sept animateurs sont employés à temps plein pour ces colos.

Les enfants peuvent profiter d'un vrai chapiteau de cirque homologué, installé en conformité avec les autorisations administratives nécessaires, et validé par la municipalité.

Les familles et les enfants apprécient énormément l'existence de ce projet, qui s'est fait connaître positivement dans les vallées du 06.

Pour plus de renseignements :

<https://uto-pistes.com> ou contact@uto-pistes.com



BULETIN ADHESION LANTOSQUE-AUTREMENT

Nom

Prénom

Adresse

e-mail

montant: 10 euros

chèque à l'ordre de LANTOSQUE-AUTREMENT QUARTIER LE FOURCAT 06450 LANTOSQUE